



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

**Séance 02 octobre 2024**

De la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **02 octobre 2024** à 12h00, à la salle de l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents : Madame Stéphanie Gagnon, Monsieur Gaétan Gagnon et Monsieur Dorté Létourneau tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Conformément à l'article (153 du Code municipal ou 325 e la Loi sur les cités et les villes), l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation ne seront traités lors de la présente séance.

Sont absents : **Monsieur Denis Morin**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

3.1 Cession d'enseignes de prévention (Marées)

**4. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS**

4.1 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) reddition compte

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ouverture de la séance extraordinaire est faite à 18h30 heures par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

**2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

N° 24-10-216

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST par conséquent

PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

**QUE** tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

**3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

N° 24-10-217

**3.1 CESSION D'ENSEIGNES DE PRÉVENTION (MARÉES)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord cède à titre gratuit une enseigne de prévention pour des fins de sensibilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le bien consiste en une enseigne de prévention extérieure devant servir à sensibiliser les gens aux dangers des marées sur le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la cession est consentie pour un usage de sensibilisation sans but lucratif. Conséquemment, le bien meuble présentement cédé ne peut être utilisé à d'autres fins, ni être vendu, cédé, donné, ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la cession est faite avec la garantie du fabricant seulement;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Escoumins devient propriétaire du bien meuble à compter de la livraison. Elle assume l'entretien du bien et est responsable des bris si elle ne respecte pas les instructions du fabricant annexées à l'entente.

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise M. André Desrosiers, maire et Mme Andrée Lessard, directrice générale, à signer l'entente avec la MRC de la Haute-Côte-Nord.

### 4. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

#### 4.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) REDDITION COMPTE

N° 24-10-218

N° 24-09-219

#### 20. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

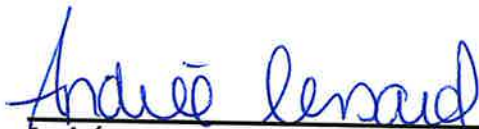
IL EST PROPOSÉ PAR **Mme Dany Dion**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** la présente séance extraordinaire soit et est fermée. Levée de la séance à **18h40.**

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : **0**

  
\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
**Maire**

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard,**

**Directrice générale et greffière-trésorière**

*Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*